

1943

Personnel auxiliaire
Temporaire

Conformément à l'arrêté du Secrétaire d'Etat aux finances, en date du 12 septembre 1942, le conseil fixe à partir du 1 juillet 1943, les salaires du personnel auxiliaire temporaire.

	Hommes	Femmes
Employés aux écritures	1.820	1.800
Dactylographes	1840	1830
Méno dactylographe	1.900	1.850
Telephonistes Standardistes	1900	1.850
Employés des Guichets	1950	1900
conducteurs d'automobiles et vendeurs de nuit	1950	
Garçons de bureau, hommes et femmes de peine	1.780	1.750

avec abattement de 12,50 % la commune d'Orsay se trouvant en 2^e Zone.

Les conditions d'application seront déterminées par l'arrêté du 12 sept 1942 du Secrétaire d'Etat aux finances.

Le conseil fixe à 200 frs par mois à partir du 1 juillet 1943, le taux théorique d'allocation d'assistance obligatoire aux vieillards, conformément à la circulaire préfectorale du 20 Oct. 1943.

Le conseil Municipal est d'avis d'admettre le compte de gestion de l'hôpital Archangé, tel qu'il est présenté par le receveur municipal.

Donne un avis favorable au compte administratif de l'ordonnateur ce compte séparant la gestion de l'hôpital de celle du Centre de Quarantaine.

Donne un avis favorable au budget supplémentaire de 1943 de cet établissement.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Fauchad proposant de louer une partie du dépôt municipal pour y fabriquer du fumier artificiel. Le conseil renvoie cette demande à la commission des Travaux.

L'appel d'offre lancé pour l'enlèvement des ordures n'ayant donné aucun résultat, le conseil accepte la proposition de M. Benoist, entrepreneur à Bures-sur-Yvette, de faire ce travail pour le prix forfaitaire de 90.000 frs, et autorise Monsieur le Maire à traiter de gré à gré.

Le conseil municipal est d'accord pour la construction d'un abri dans le cimetière, travaux qui se montent d'après le devis de l'architecte à 25.000 frs environ.

Cependant la balustrade, prévue au plan sera remplacée par deux bandes scellées au mur à chaque extrémité.

Aucun crédit ne figurant au budget, le conseil décide d'annuler celui prévu au budget additionnel pour les travaux de la rue Bassuet, de 25.000 frs, pour l'affecter à la construction de

Assistance aux vieillards

Envoyé le 20 dec 1943
Reçu le 19

Comptes et budget de l'hôpital Archangé

Envoyé le 20 dec 1943
Reçu le 19

Demande Fauchad

Enlèvement des ordures

Envoyé le 20 dec 1943
Reçu le 28 dec 1943

Abri du Cimetière

Envoyé le 20 dec 1943
Reçu le 27 dec 1943

Classement de voies

l'abri du cimetière.

M. Lambertie demande que soit étudié le classement dans la voirie urbaine des voies suivantes : Rue des Sablons, rue du Général Cluchedun, rue Villebois Marcueil.

- admission à la famille = 4 demandes admises.
- " aux femmes en couches = 1 admission - 1 refus.
- " Médicale gratuite = 12 admissions.
- " aux vieillards = 5 admissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures

~~remerciements~~

M. Montangeant
 M. Demourelle
 M. Guillemaud
 M. Buart
 M. Lambertie
 M. Seroua
 M. Fleury

Le quinze février mil neuf cent quarante quatre, seize heures, convocation du conseil Municipal pour le samedi 19 février 1944 à seize heures en séance publique ordinaire, à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire.

Réunion du 19 février 1944

Le dix neuf février mil neuf cent quarante quatre, seize heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Benin, Maire.

Étaient présents - M. M. Benin, Maire, Montangeant, Demourelle, adjoint, M. M. Buart, Guillemard, Jus, Lambertie, Seroua, Fleury, Fleury, Plebis. Excusés - M. M. Jaquet Lagrèze, absents - M. M. Boule, M. M. Delbes, Dupré, Rena, Dr Lucier.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Fleury, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Estimation du terrain de l'ancien presbytère

M. le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas eu de réponse à la demande du Conseil Municipal du 28 Octobre 1943, sollicitant une nouvelle estimation du terrain de l'ancien presbytère sur lequel doit être construit le futur hôtel des postes et que d'après les conversations qu'il a eues avec la direction des P. T. T.; les domaines ne seraient pas décidés à revenir sur le prix de 145.000 frs.

22-2. H H
 f. H. H H

Considérant que la question de la construction d'un hôtel des postes à Orsay, est en suspens au Conseil Municipal depuis

quinze ans, qu'il s'agit là d'une réalisation d'intérêt public, et même d'esthétique urbaine en raison de son emplacement futur, il décide qu'il serait urgent que le Conseil prenne une décision, pour que les plans de l'immeuble soient dressés de suite, pour permettre de commencer les travaux dès la fin des hostilités.

Le Conseil après en avoir délibéré procède au vote à mains levées qui donne les résultats suivants :

pour le prix de 145.000 frs : 6 voix.

M. H. Lambertie, Plessis, Guis, Bucart président qu'ils votent contre l'insuffisance du prix offert et demandent que mention en soit faite au procès-verbal.

Propriété Renson

M. le Maire donne lecture de la note de M. le Préfet en date du 28 décembre 1943, demandant de fixer le montant total de la dépense pour l'achat de la propriété Renson, le chiffre de l'emprunt, le nom de l'établissement prêteur, la durée de l'amortissement, l'engagement de payer les centimes nécessaires au remboursement de cet emprunt.

M. le Maire donne également lecture de la lettre de M. Renson qui n'accepte pas le prix de 30 frs le mètre propriété par le Conseil municipal et indiquant qu'il n'est plus actuellement vendeur de la propriété.

Le conseil considère que l'acquisition est d'utilité publique en raison de l'emplacement du terrain en face la Mairie, d'autre part en la nécessité de l'agrandissement des locaux scolaires, l'insuffisance des locaux de la Mairie pour les services municipaux présents et à venir, l'élargissement de l'avenue Saint Laurent prévue au plan d'embellissement, la possibilité d'utiliser l'immeuble et ses dépendances pour des services d'hygiène scolaire ou sociaux, celle d'y construire ultérieurement une salle municipale sur un terrain communal, toutes choses de nécessité première et même urgente pour certaines et dont la réalisation serait impossible sans cet emplacement.

Demande à l'unanimité l'expropriation pour cause d'utilité publique sur la base de 30 frs le mètre carré, ce qui représente une dépense de 808.230 frs.

Décide de contracter un emprunt remboursable en 30 années, auprès de la Caisse des dépôts et consignations et s'engage à inscrire chaque année au budget les centimes nécessaires à l'amortissement de cet emprunt.

Oeuvre du vestiaire départemental

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet en date du 31 décembre 1943, sollicitant une subvention des communes, pour l'oeuvre du vestiaire départemental. Le conseil vote à l'unanimité une subvention de 1.000 frs dont le crédit sera inscrit au budget supplémentaire de 1944.

19 Janvier 1944
28 Janvier 1944

Centre d'orientation professionnelle.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Maire de Versailles en date du 28 janvier 1944, demandant l'affiliation de la commune au Centre Regional d'Orientation professionnelle de Versailles.

Le Conseil, en raison des difficultés de communication entre Orsay et Versailles, même en temps normal, décide de ne pas donner suite à cette demande d'affiliation.

Utilisation du dépôt communal

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Fautrad, en date du 29 décembre 1943, offrant un loyer annuel de 5.000 frs pour la location du terrain du dépôt englobant les cuves, pour la fabrication du fumier artificiel.

Le Conseil décide de donner à M. Fautrad une autorisation, à titre d'essai, valable pour une année, moyennant une redevance de 5.000.

19 février 1944
25 février 1944

Avance sur traitement du personnel auxiliaire

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet en date du 11 janvier 1944, demandant le vote d'une allocation exceptionnelle au personnel auxiliaire au titre de 1943.

Le Conseil décide à l'unanimité l'attribution au personnel auxiliaire d'une allocation égale à 4% de la rémunération service pendant toute l'année 1943 à chaque intéressé.

22 février 1944
25 février 1944

Cours complémentaire

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Magnagnac, directrice de l'Ecole des filles demandant, de remplacer 2 heures d'anglais par deux heures d'allemand, sur les six heures de langues étrangères.

Le Conseil est d'avis de demander le nombre d'élèves qui désirent apprendre l'une ou l'autre de ces langues ou toute autre à leur convenance.

Achat de tuyaux d'incendie

M. le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'acheter des tuyaux de 45 m/m pour le service d'incendie. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'achat de 500 mètres de tuyau lin 45 m/m à 60 frs, le mètre carré, vote un crédit de 30.000 frs qui sera inscrit au budget supplémentaire de 1944, autorise M. le Maire à traiter avec les établissements Sichel, et sollicite une subvention de l'état et du département la plus large possible.

22. 2.
20. 8
1944

Demande Rousseau

Le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande de M. Rousseau ancien garde champêtre communal en date du 18 février 1944, pour l'octroi d'une concession dans le cimetière à titre gratuit, le requête ne présentant pas un secours d'extrême urgence.

Caisse des Ecoles privées

M. le Maire donne lecture du projet de statuts d'une Caisse des Ecoles privées, le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à la création de cette caisse et désigne en application de la circulaire ministérielle du 18 décembre 1941, M. Pletis pour représenter le Conseil Municipal.

22. 2
2. 3, 1944

Classement dans la voirie urbaine des rues des Sablons, G. Duchesne et Villebois Mareuil

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Ingénieur communal en date du 22 janvier 1944, répondant à la demande de classement dans la voirie communale des rue des Sablons, du General Duchesne et Villebois Mareuil, faisant connaître que dans leur état actuel, ces voies ne remplissent

Canalisations en eau des
rues des Sablons, Villebois
Marcoul et du G^l Duchesne

pas les conditions permettant leur classement et qu'il y aurait lieu d'inviter les propriétaires riverains à se constituer en associations syndicales au tant en fait pour mettre la mise des voies en état de validité et la passation de l'assiette de ces voies à la commune.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du 14 janvier 1944, des propriétaires des rues des Sablons, Villebois Marcoul et du General Duchesne sollicitant de la commune, de prendre à sa charge, tout au moins des frais de pose de canalisations d'eau dans ces voies.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il s'agit de voies privées, refuse par 9 voix contre 1, la participation de la commune à ces travaux.

Canalisation en eau de la
ruelle des Saules

19 février 1944
28 février 44

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Justaume en date du 17 février 1944 demandant à la commune de contribuer à l'établissement d'une canalisation d'eau dans la ruelle des Saules, voie communale.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote une participation de 3.000 frs, dont le crédit sera inscrit au budget supplémentaire de 1944.

Subvention à l'œuvre
des pupilles de l'école publique

10 février 1944

Le conseil vote à l'unanimité une subvention de 100 frs à l'œuvre des pupilles de l'école publique de Seine et Oise, qui sera prise sur les dépenses imprévues.

Livret du prisonnier

28 février 1944

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Bléaut, en date du 29 décembre 1943, remerciant le Conseil municipal du vote d'une subvention de 20.000 frs pour la création d'un livret du prisonnier.

D'autre part, M. le Maire donne également lecture d'une lettre de M. Bléaut, sollicitant l'octroi d'une nouvelle subvention étant donné les difficultés financières rencontrées par le Centre d'entraide pour la constitution de ce livret.

Le conseil vote à l'unanimité une nouvelle subvention de 20.000 frs dont le crédit sera inscrit au budget supplémentaire de 1944.

Comité d'assistance aux
prisonniers de guerre

22. 2. 1944
9 - 3 - 1944

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Demoucheff en date du 17 février 1944, demandant d'élargir la subvention communale au Comité des prisonniers de guerre. Le conseil vote à l'unanimité une subvention de 5.000 frs dont le crédit sera inscrit au budget supplémentaire.

Refection du Chemin de Saint
Jean de Beauregard

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Bourrain demandant à la commune de faire réparer le chemin rural reliant la commune d'Orsay au poteau de Saint Jean de Beauregard. Le conseil renvoie cette demande à la commission des chemins.

Budget primitif de
l'Hôpital.

Le conseil municipal donne un avis favorable au budget primitif de 1944 présenté par la commission administrative de l'hôpital.

Election de la Rôtisserie

Le conseil se réunit au 12 Mars à 14 heures, l'élection des Rôtisseurs 1944-43-44, étant entendu que les arrerages des legs seront repartis entre les bénéficiaires au cas où le nombre serait inférieur à quatre.

19. 2. 44
11. 3. 44

Virements de crédit

Le conseil décide à l'unanimité les virements de crédits suivants pour équilibrer les dépenses des articles du budget de 1943:

crédits à augmenter		articles à prélever.	
2.5 - frais de confection des soles	2.000	2/3 - frais de timbres	4.000
2.6 - Imprimés à la charge des communes	500	5.7 - habillage pompier	3.500
5.2 - Indemnités diverses aux pompier	400	5.8 - assurance Matériel	1.000
5.4 - Assurance accident pompier	600	5.9 - entretien branches incendie	1.000
5.5 - entretien Matériel pompier	1.700	5/10 - acqu. Matériel défense passive	1.000
7.1 - salaire du personnel voirier	5.000	6/6 - protection santé publique	3.000
7.2 - assurances sociales	5.000	8/1 - entretien des rues	10.000
8.22 - frais opération voirie urbaine	2.500	8/2 - Eclairage public	1.500
12.14 - consommation eau bornes fontaines	2.010	8/17 - Entretien chemins vicinaux	5.000
12/8 - assurances sociales concierge	70	9/3 - salaire préparé recette Marché	1.000
12/9 - entretien bâtiments communaux	12.820	10/1 - entretien matériel des marchés	2.000
13/12 - Chauffage des classes	14.000	13/14 - trait. prof. cours complément.	2.000
13/19 - fournitures scolaires	550	13/20 - livres de frais	3.000
17/4 - achat produits pharmaceutiques	550	17/1 - trait. visite médicale	2.000
17/6 - personnel crèche	2.000	17/10 - Chauffage crèche	7.000
19/10 - allocations familiales	1.100	17.29 - chauffeurs maternels	1.000
19/11 - dégrèvement taxes locales	11.100	19-2 - fêtes locales	1.000
5 add. reste dû sur entret. bat. 1942	3.100	23-2 - Refection bottans	37.000
18 - Impôt cédulaire empl. comm.	13.000		
12/18 - entretien umedue	3.000		
	<u>13.000</u>		<u>83.000</u>

33 - 28 - 44
février - 1944

Comptes de la Sté Lefonnaise

A la demande de M. Lambertie, le conseil décide que les comptes de 1943 de la Sté Lefonnaise seront examinés par la commission des finances. L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures.

~~M. Lambertie~~
Lambertie

A. Boule
M. Mourangault

[Signature]

[Signature]

Election de la Rosière

Le douze mars mil neuf cent quarante quatre, quatorze heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Benin, Maire

Étaient présents: M. M. Benin, Maire, Mousaoglant, Demouchev adjoints, Mme Boule, M. M. Buart, Dupré, Paul Guillemard, Jemmaire, Arquet Lagreze, Leroux Plessis.

Absents - M. M. Bera, Elbes, Lamberte, Dr Escier

Le conseil étant composé comme il est dit ci-dessus et assisté des personnes notables qui, convoqués le 7 Mars 1944, ont répondu à l'appel de leur nom et qui sont: M. M. le Curé, Pinon, Bertrand Francou, Letaurd, Dr Prou, Dr Lauriat, Jallerat

Après avoir entendu lecture de l'article 6 du testament de M. Archangié relatif à l'élection de la Rosière pour 1944, et des Rosières de 1941-42-43.

Le Président rappelle qu'il n'y a pas eu de rosière en 1941-42-43, et que les rentes ont été réservées aux budgets de la commune.

Deux candidates se sont faites inscrire, ce sont:

1 - VINCENT Jeannette - née le 12 Juin 1920 à Paris (4^e) - 6 bis rue de Launay, est venue à Orsay peu après sa naissance chez sa grand mère, Mme Vve Girard, la mère est placée, le domicile du père est inconnu - à un frère de 20 ans - Travaille comme facturière

2 - PLANCHE Ginette, née le 16 avril 1922 à ORSAY, domicile, 4 rue de Versailles - le père est décédé, la mère ouvrière agricole, 3 frères de 8-10 et 15 ans - Conditionneuse en pharmacie, établissements Comar à MASSY

3 - Dupré Paulette, née le 7 Mai 1922 à Paris (2^e) domicile: 61 av de l'Estérel, le père est décédé en 1935 - la mère travaille à la cantine scolaire, deux soeurs de 9 et 11 ans - Pupille de la Nation est à Orsay depuis 17 ans - domestique chez M. Bouvrain, à la ferme de Villeziens depuis 1942, la soeur aînée Dupré Suzanne, a été rosière en 1940-

4 - LEGATE Ivène, née le 28 décembre 1922 à St-Quentin (Aisne) domicile: chez M. Bertrand, 9 av du Ml Foch à Orsay, où elle est domestique depuis 1935 - Pupille de l'assistance publique, Orpheline de père et mère - à une soeur de 13 ans -

5 - PELLETIER Pierrette, née le 19 Octobre 1924 à Athis-Mons (S. & O.) est venue à Orsay peu après sa naissance - domicile 1 rue de Versailles, le père est décédé, la mère est laveuse - domestique chez M. Dupré, ferme de Courtaboeuf (la soeur, Pelletier Simone, a été rosière en 1939.

6 - MAISONGRANDE Geneviève, née le 20 janvier 1925 à Paris (6^e) père décédé, la mère est veilleuse à l'hôpital - domicile, château de Launay, 1 frère de 20 ans, 1 soeur de 12 ans - Teinturière 87 rue du Mont cenis à Paris

7 - AUDIC Germaine, née le 11 Mars 1925 à Pluvigner (Morbihan) depuis 13 ans à ORSAY - domicile: avenue des Bluets, le père est terrassier, la mère ne travaille pas, une soeur de 10 ans, un frère de 5 ans, domestique chez M. Marchand, 46 rue de Versailles à ORSAY -

8 - NIGON Lucienne, 86 rue de Paris à ORSAY, née à Orsay, le 6 sept 1925 - plusieurs frères et soeurs - les parents sont domiciliés à Paris depuis un an, ils ne s'occupent pas de leur fille qui est domestique chez M. Joyeux, 86 rue de Paris depuis 3 ans - la jeune fille a été élevée par les religieuses de Brugges.

9 - GUERIN Huguette (née le 14 février 1926 à ORSAY, domicile 5 rue de Versailles - le père est requis à l'organisation TODT, la mère ouvrière agricole - une soeur de 13 ans - employée aux P.T.T. chèques postaux depuis un an

10 - LOUIS Germaine, née le 13 Octobre 1941 à ORSAY, domicile 1 rue Verrier - un frère de 20 ans - 2 soeurs de 17 et 14 ans - le père est couvreur, la mère ne travaille pas - est employée comme femme de ménage, par les troupes d'occupation depuis 1941 -

Il est procédé au vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Vincent Lamette	: 14 voix	Maisongrande Genevieve	: 1 voix
Planche Ginette	: 13 "	Audec Germaine	6 "
Dejue Paulette	6 "	Nigon Lucienne	12 "
Legate Irène	16 "	Guerin Huguette	3 "
Pelletier Pierrette	3 "	Louis Germaine	6 "
Mesdemoiselles Legate	, 16 voix	pour 1941	
" Vincent	- 14 "	" " 1942	
" Planche	- 13 "	" " 1943	
" Nigon	- 12 "	" " 1944	

sont élues voisines, respectivement pour les années 1941-42. 43. 44 -
 Les crédits des années 1941-42-43 ont été retenus aux budgets supplémentaires successifs, et sont disponibles.
 La cérémonie de la proclamation est fixée au 14 Mai.

(Signature)

~~Monsieur le Maire~~
~~M. Deshayes~~
~~M. Bouillon~~
~~M. Lemaire~~
~~M. Mousaux~~
~~M. Saget~~
~~M. Saget~~
~~M. Saget~~
~~M. Saget~~
~~M. Saget~~
~~M. Saget~~
~~M. Saget~~

En tout cent mil neuf cent quarante quatre, convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay, pour le Samedi 12 aout 1944 à 15h30, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.
 La Mairie

Envoyé le 14.3.44
 Recu le 17.3.44

Séance du 12 Aout 1944

Le douze aout mil neuf cent quarante quatre, quinze heures trente, le conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orléans, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Benin, Maire.

Étaient présents: M. Benin, Maire, Montanglant, Demouchy, adjoints, Mme Bouille, M. M. Beurt, Hennegrave, Guillemard, Guif, Leroux, Lambertie, Plessis, Oufre. Absents: M. M. Jacquet-Lagreye, Cuxier, Delbes, Boix.

Compte de gestion du Receveur 1943

M. le Receveur donne lecture de son compte de gestion de 1943 qui est approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion du Receveur pour le bureau de Bienfaisance

Le conseil approuve le compte de gestion du Receveur du Bureau de Bienfaisance, et le compte administratif de l'ordonnateur pour 1943.

Compte administratif 1943

M. Lambertie rappelle les observations faites par le conseil municipal en 1943, au sujet des redevances de la Sté Siformaise, qui sont établies, d'après des conventions résultant d'un échange de lettres entre la Société Siformaise et le Maire en Mars 1938, et dont il conteste la validité. Il est d'avis avant de voter sur le compte administratif, de régler l'affaire de la Société Siformaise des Eaux.

M. le Maire donne lecture de ses observations sur cette affaire qui se résument ainsi: Suivant les observations de l'administration, le principal grief, est le défaut d'approbation par la préfecture de la clause fixant à 1.17 la redevance de la commune, cette clause n'étant pas nettement déterminée, dans la délibération du Conseil Municipal du 26 février 1938.

Il rappelle que le prix de l'eau est composé d'une partie revenant à la commune pour couverture des frais d'emprunt et d'une partie réservée à la Sté Siformaise pour frais d'exploitation, mais considérant que, d'après la convention initiale, de 1931, le total des sommes encaissées pour la vente de l'eau doit être divisé en deux parties égales, dont l'une revient à la commune et l'autre à la société de Regie, il y aurait donc lieu d'établir un avenant à cette convention pour régulariser la situation.

Or, depuis 1937, les augmentations du prix de l'eau sont elles autorisées par le préfet de Seine et Oise et ne comprennent aucune majoration de la part revenant à la ville.

Pour que la commune perceive, comme par le passé, la moitié du prix de l'eau, il faudra donc augmenter ce prix dans la proportion suivante:

le prix actuel est de	3.86
Il était en 1938 de	2.34
soit une augmentation de	<u>1.52</u>

Il faudrait donc que ce prix soit de $3.86 + 1.52 = 5.38$.

M. le Maire se retire ensuite de la salle des délibérations, Mme Bouille membre du Conseil Municipal, est désignée pour président, conformément

aux dispositions de l'article 52 de la loi du 5 avril 1884.

Le conseil, vu les articles 71 et 151 de la dite loi, est d'avis, par 8 voix contre, 1 pour, 1 abstention, M. Dupre n'étant pas arrivé à la séance au moment du vote, de ne pas approuver le compte administratif du Maire pour l'exercice 1944, n'étant pas d'accord sur le calcul des redevances de la Ste Lefonnaise.

Avenant à la convention à la Ste Lefonnaise

M. le Maire donne lecture d'un projet d'avenant déterminant le montant de la redevance de la Ste Lefonnaise envers la commune, cet avenant est repété à l'unanimité.

Inscription d'office au budget de la commune de Saclay

M. le Maire expose à l'assemblée que la commune de Saclay est toujours redevable à la commune d'Orsay, d'une somme de 1.209 frs, pour service incendie, cette commune, ne faisant pas partie du service départemental. La dette se décompose ainsi.

Reste du sur service incendie en 1933	364.50
faisant l'objet d'une demande d'inscription d'office du	
27 Juin 1936)	
Incendie de Mai 1937, à la ferme de Villeras	2.101.75
Incendie d'Avout 1937	1.367.-
	3.743.25

La commune a encaissé:

En Novembre 1937	1.367.-	}	2.534.-
En Janvier 1938	1.367.-		
			1.209.-

Reste dû à la commune d'Orsay cette dette a fait l'objet de nombreuses correspondances entre la Maire d'Orsay, la préfecture, la commune de Saclay et la compagnie d'assurances, notamment les 17 avril 1937, 5 Mai 1937, 17 Juillet 1941, 23 Mars 1942 11 Octobre 1943, 18 Mars 1944.

Le Conseil Municipal demande à M. le préfet de bien vouloir procéder à l'inscription d'office de cette dette au budget de la commune de Saclay.

Demande de subvention de la Ste de Secours Mutuels de la police

M. le Maire donne lecture d'une lettre du 26 Mars 1944, de Monsieur le commissaire de police de Palaiseau, sollicitant une subvention de la commune pour la Société de Secours Mutuels et d'entr'aide de la police.

Le conseil est d'avis de ne pas donner suite à cette demande.

Demande de remboursement des fournitures scolaires

Le conseil est d'avis d'accepter les demandes de remboursement de fournitures scolaires de Bernard Baschet, élève de l'école Lavoisier à Paris et de Marius Mode, à l'école Estienne, les parents s'engagent à rembourser à la commune ces frais s'élevant à la somme de 400 frs pour chaque élève.

Envoyé le 13.3 1945
Reçu le 21.3 1945

Association Familiale d'Orsay et Subventions Diverses

Le conseil Municipal est d'avis de reporter au budget de 1945, les demandes de subvention suivantes: Association Familiale d'Orsay, Cante de l'école libre, fondation Fernand Darnel.

Envoyé le 16. Avout 1944
Reçu le 19. 1944

Cantine scolaire, école libre

Le Conseil rejette la demande de participation du Secours National dans le déficit de la cantine scolaire de l'école libre.

Subvention aux sinistrés du département

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet en date du 12 juillet 1944, sollicitant une contribution de la commune, pour l'entraide aux sinistrés du département. Le conseil vote un crédit de 1.000 frs à prendre sur les dépenses imprévues.

Livret du prisonnier des employés communaux

À la demande du centre d'entraide de la maison du prisonnier le conseil Municipal vote un crédit de 1.000 frs, en faveur du livret du prisonnier de Lucas Louis et de Buzard René, employés communaux, prisonniers de guerre, soit 500^f chaque, à prendre sur les dépenses imprévues.

Demande de subvention complémentaire pour le livret du prisonnier

M. le Maire donne lecture d'une lettre des centre d'entraide des prisonniers de guerre d'Orsay, demandant pour le livret du prisonnier, le vote d'un crédit de 60.000 frs, ce qui, avec les deux subventions précédentes de chacune 20.000 frs, porteront à 100.000 frs les subventions de la commune en faveur de cette oeuvre.

Le conseil Municipal n'accepte pas le vote de cette subvention destinée à être répartie selon des bases établies, d'après le nombre d'enfants, mais non d'après la situation matérielle et financière réelle du rapatrié à son retour.

Considérant donc d'une part, que les situations personnelles des rapatriés peuvent être, à ce moment très différentes, et d'autre part l'intérêt que la commune doit apporter aux situations nécessitées ou dignes d'intérêt, le conseil décide à l'unanimité l'inscription au budget d'un crédit de 100.000 frs, indépendant des deux subventions de 20.000 frs accordées au Centre d'entraide pour le livret du prisonnier.

Ce crédit sera compensé par l'établissement d'une taxe municipale sur l'éclairage et le chauffage par l'électricité et l'augmentation des droits de place sur le marché, 25.000 frs seront inscrits au budget supplémentaire de 1944, et le reste au budget primitif de 1945.

L'attribution des subventions aux prisonniers rapatriés sera effectuée, par une commission de 5 membres comprenant : le Maire, président, deux conseillers municipaux, deux prisonniers rapatriés, désignés d'une part par le Conseil Municipal, d'autre part par le Centre d'entraide.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, l'établissement d'une taxe de 4% sur l'éclairage et le chauffage par le gaz et l'électricité à partir du 1^{er} Octobre 1944, et pour les usages domestiques.

Le Conseil décide à l'unanimité de compléter les droits de place sur le Marché, à partir du 1^{er} Octobre 1944, ces droits n'ayant

Taxe sur l'éclairage et le chauffage par l'électricité

Augmentation des droits de place sur le Marché

Envoyé le 14-7-44
Reçu le 30-7-44

Envoyé le 30 août 1944
Reçu le 9 sept 1944

subi aucune augmentation depuis 1937, ce qui modifiera ainsi le fusee des places :

Place de 2 m de facade sur 2 m de profondeur, une table et deux bâteaux
Quinze frs au lieu de 5.

Étalages divers, à terre, sans fournitures, sur 2 m de profondeur,
le mètre courant : 6 frs au lieu de 2.

Petits marchands vendant au panier, fruits, légumes, beurre, etc...
par panier de 0m60 de longueur : 1^{fr} 50 au lieu de 0^{fr} 50.

Voitures déchargeant des marchandises sur le Marché :

Voitures automobile : 6 frs au lieu de 2.

" hippomobile : 4 frs 50 au lieu de 1.50

" à bras : 1^{fr} 50 au lieu de 0.50

Le conseil approuve le rapport de M. Colin, sur l'utilité de l'achat
de la propriété Reuson.

M. le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 23 Mai
1944, sur la rétribution des agents auxiliaires des communes.

En tenant compte qu'Orsay, est dans la 2^e Zone, le conseil
établit aussi les traitements des employés auxiliaires à partir du 1^{er} Juillet
1944 -

1^o catégorie = dactylos, employés aux écritures : 1980 frs.

2^o " Mono-dactylo, commis aux écritures, employé de Guichet : 2.250^{fr}

3^o " Secrétaires d'administration : 2.385^{fr}

Ces traitements subiront les déductions suivantes =

1/10^e pour les auxiliaires de plus de 18 ans.

2/10^e d^e de moins de 18 ans -

3/10^e d^e de moins de 16 ans -

Avancement

Le tableau d'avancement sera déterminé comme suit :

2^o classe = 2 ans au moins dans l'échelon précédent

3^o " 2 ans d^e

4^o " 3 ans d^e

5^o " 3 ans d^e

6^o " 3 ans d^e

7^o " 4 ans d^e

Le conseil décide d'apurer une demande de M. Vauris, pour l'établissement
d'une canalisation d'eau à La Ceffrenne.

Le conseil décide d'attendre les conclusions de l'expert désigné par la préfec-
ture au sujet de la mise en viabilité de la rue Mademoiselle.

Le conseil décide d'allouer une subvention de 2.000 frs à M. Bourvain
agriculteur à Villegiers, pour la mise en état du chemin reliant la com-
mune d'Orsay, au poteau de St-Jean de Beauregard.

Envoyé le 20 Aout 1944
Reçu le 2 Mars 1945

Achat de la propriété

Reuson

Augmentation de traite-
ment des employés auxi-
liaires

Envoyé le 20 Aout 1944
Reçu le 21 Sept 1944

Canalisation d'eau à la

Ceffrenne

Travaux rue Mademoiselle

Chemin Saint-Jean de

Beauregard

Vente du terrain des
Flucherries

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Pinon, informant la commune que le terrain surnommé "La Boussière" d'une surface utilisable de 1.498 m². sur la route Nationale N° 446, cadastre section F N° 318 p. pour lequel un cahier des charges a été établi le 17 janvier 1944, en vue de l'adjudication, n'a pas trouvé d'amateur, malgré la publicité qui a été faite 10 affiches ont été apposées et une insertion a eu lieu dans la Gazette de Seine et Oise. D'après M. Pinon, cela tient aux faits suivants :

- 1° frais importants nécessités pour le défrichage de ce terrain et d'autre part, le remblayage à cause de la forte dénivellation de celui-ci
- 2° servitude résultant du plan d'aménagement de la région parisienne dont la disposition est la suivante.

passage d'une nouvelle voie de 20 m de largeur absorbant les 2/4 de ce terrain, servitude impliquant nécessairement une interdiction de construire.

Le conseil municipal signale cette situation exceptionnelle à M. le préfet et demande l'autorisation de vendre à l'amiable.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Benoist, informant qu'il se voit dans l'obligation d'abandonner provisoirement l'enlèvement des ordures, faute de pneumatiques à son camion.

Le conseil autorise M. le Maire à faire effectuer ce travail par tout autre moyen qu'il sera possible de trouver.

Le conseil Municipal approuve le compte de l'ordonnateur de 1943 pour l'hôpital "Archange", ainsi que le budget primitif et le budget supplémentaire de 1944.

Le conseil donne un avis favorable au budget supplémentaire de 1944, présenté par la commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

Le conseil établit ainsi le budget supplémentaire de 1944 :

Enlèvement des ordures

Comptes et budgets de
l'hôpital

Budget supplémentaire
du Bureau de Bienfai-
sance de 1944

Budget supplémentaire
de 1944 de la commune

Reçu le 20 août 1944
11 sept 1944

Reçu le 20 août 1944
11 sept 1944

RECETTES

Excédent 1943, recettes ordinaires	541.169
" " extraordinaires	63.181.60
Restes à recouvrer : commune Saclay, service incendie	1.209.20
Sud Lumière 1942	9.185.80
droits visite et poinçonnage	3.380
service incendie	146
rentes sur particuliers	449.10
location propriétés communales	400
secrétariat administratif	145
fonds commun C.V.O.	5.322
Sud-Lumière 1943	11.093.20
cartes étrangers 1939	558.70
total des recettes	636.239.60
taxe sur l'éclairage	12.500
augmentation des droits de place sur le Marché	12.500
	661.239.60

DEPENSES

Restes à payer :	
1 - contribution police d'Etat	61.485
2 - dotation rosiers 41-42	3.000
3 - travaux C.V.O.	193.525.10
4 - annuités emprunt	17.317.60

5 - Rosière 1943	1.500
6 - Gabriel, travaux entretien 1943	4.536
7 - fonds national compensation allocations familiales 1943	40.000
8 - travaux entretien 1943	869
9 - " " 1942	24.335
10 - transformation Mairie	34.234
11 - fonctionnement dispensaires antituberculeux	12.270.70
12 - conservation des archives	345
13 - fournitures de bureau	1.795
14 - frais assiette taxes licences 1943	1.452
15 - impot cédulaire employés communaux 1943	6.717
16 - controle distribution du gaz 1943	500
17 - Sud Lumière éclairage 2° semestre 1943	2.863
Dépenses nouvelles : 18 - achat tuyau incendie (Délib 19/2)	30.000
19 - travaux C.V.O.	5.322
20 - subvention comité prisonniers (délib. 19.2.44)	5.000
21 - oeuvre vestiaire départemental d°	1.000
22 - particip. canalisation eau ruelle des Saules d°	3.000
23 - subvention livret du prisonnier	20.000
24 - remboursement anticipé emprunt dépotoir	100.000
25 - compl. crédit traitements agents services administrat.	10.000
26 - assurances sociales d°	800
27 - assurance responsabilité civile	2.020
28 - salaires personnel voyer de la commune	20.000
29 - assurances sociales d°	1.600
30 - enlèvement des ordures	20.000
31 - chauffage des batiments communaux	5.000
32 - allocations familiales	3.300
33 - indemnité à M. ROBIN, commis perception	800
34 - d° M. CHAUFOURNIER d°	500
35 - Reversement à la rosière 1944, legs Vasseur 1943	785
36 - dépenses imprévues	368.20
total des dépenses	636.239.60

1. fraction de credit pour aide aux prisonniers rapatriés 29.000 -
665.239.60

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20

[Handwritten signatures and names: Haubert, Bostelle, Morisanglaude, Lereux]

Le samedi 26 aout 1944 à 10 heures, M. H. Bertiaux et Mon
le sont présentes à la Mairie d'Orsay, pour prendre les pouvoirs de
M. Benoit, Maire, munis d'un procès-verbal ainsi libellé :

Comité Local de Libération - séance du 25
Aout 1944. Les membres du comité de libération d'Orsay, réunis
d'urgence à Orsay, sous la présidence du délégué du Front National
approuvent la décision suivante :

" M. Mion Raymond, est désigné à l'unanimité pour remplir les fonc-
tions de délégué provisoire de la République pour la commune d'Orsay
F.N. M. Mion U.S. Taudron P.S. Bormier F.U.F. P. Paillote
Lib. Le Ferre P.C. P. Paillote A.F. Painot U.F.F. Henry

Séance du 26 Aout 1944 à 18 heures

Le samedi 26 aout à 18 heures, sur convocation de M. Mion, président du Comité Local de libération, M. M. Mion, Bertiaux, Vaudron Marcel, Bonnier J. Baptiste, Peninon Julien, Hamard Marcel, Leroux François, Favre Maxime, V. Lauriat Ernest, Gallaud René, Legrand Alexandre, Pietot Marius, Chanfreau Morinet, Legrand René.

Excusés: M. M. Deschamps et Vergne.

Absents: M. M. Paillote et Le Feire, détenus politiques.

Les personnes désignées ci-dessus forment le Conseil Municipal et décident de procéder de suite à l'élection du Maire.

M. Leroux, 12 voix, V. Lauriat: 1 voix

M. Leroux est désigné pour remplir les fonctions de Maire; et demande la nomination de deux adjoints.

M. Gallaud obtient 12 voix

M. Bertiaux " 13 voix

M. Mion " 1 voix

M. M. Gallaud et Bertiaux assumeront les fonctions d'adjoints

L'assemblée décide de faire des obsèques municipales à M. Scorard, F.T.P. Sue' au cours des combats qui se sont déroulés le 24 aout à Maulon et décide que les frais en seront supportés par la commune, en attendant les dispositions prises par le Gouvernement.

Il est nécessaire de prévoir un crédit de 4.200 frs, à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

L'assemblée désigne une commission du Ravitaillement composée de M. M. Mion, Legrand René, V. Lauriat, Hamard, Legrand Alexandre, qui se réunira le dimanche 27 à 10 heures.

La séance est levée à 19 heures.

(Handwritten signatures and notes)

3. Chanfreau
 Mion
 Bertiaux
 V. Lauriat
 Hamard
 Legrand Alexandre
 Pietot Marius
 Chanfreau Morinet
 Legrand René

Obsèques de M. Scorard

Envoyé le 28 aout 1944
 Reçu le 29

Commission du Ravitaillement

Le dix neuf septembre mil neuf cent quarante quatre, convocation du Conseil Municipal pour le dimanche vingt trois septembre à dix heures, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.
 Le Maire

Reunion du 23 septembre 1944

Le vingt trois septembre mil neuf cent quarante quatre, dix heures, le conseil municipal s'est reuni a la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses seances, sous la presidence de M. Leroux, Maire.

Etant presents - M. M. Leroux, Maire, Bertiaux, Gallaud, adjoints; Bonnier, Chanfreau, Favre, Hamard, Le Ferre, Legrand Rene, Legrand Alexandre, St Lauriat, Mion, Morinet, Penion, Pietot, Taudron.

Absent - M. Deschamps, Excuse - M. Vergne.

Le conseil choisit pour secretaire M. Pietot, lequel donne lecture du proces-verbal de la precedente reunion, qui est adopte, a l'unanimite.

M. le Maire adresse ses felicitations a M. Le Ferre de retour dans ses foyers, et souhaite la prompte liberation de M. Paillote et de tous les prisonniers.

M. Leroux rend compte de l'activite de M. Gallaud, dans ses rapports avec les cultivateurs, producteurs de ble et de pommes de terre ainsi qu'avec les detaillants.

M. Gallaud s'est egalement occupe du stockage des meubles laisses par les allemands, et se charge des demandes des proprietaires tendant a la restitution de leurs biens.

M. le Maire donne lecture egalement du compte rendu de l'activite de la commission du ravitaillement, activite limitee par les requis allemands, mais des resultats ont ete obtenus pour l'approvisionnement des boulangers en farine et pour les pommes de terre qui ne seront plus expedies a Palaiseau avant d'etre livrees aux commercants d'Orsay.

M. le Maire remercie les membres de la commission et les adjoints de leur concours, il exprime sa satisfaction d'etre de nouveau a la place qu'il occupait en 1939, mais dans des conditions bien differentes.

L'assemblee designe M. M. Chanfreau, Legrand Alexandre, Morinet, Penion, et Mion, pour former la commission des finances.

Le conseil designe M. M. Taudron, Morinet, Pietot, Le Ferre, Favre, Bonnier pour faire partie de la commission des travaux et chemins.

Le conseil designe M. M. Mion, Pietot, Deschamps, pour faire partie de la commission sportive.

Le conseil delegue M. M. Hamard et Legrand Rene a la commission d'Hygiene.

Le conseil propose M. M. Legrand Alexandre et Legrand Rene aux fonctions d'administrateurs du Bureau de Bienfaisance.

Commission des finances

Commission des chemins et travaux

Commission sportive

Commission d'Hygiene

Commission administrative du Bureau de Bienfaisance

Orsay le 23 sept 1944

Commission administrative de l'hôpital

Le conseil procède à l'élection au bulletin secret de deux membres de la commission administrative de l'hôpital Archangi.
M. Favre obtient 11 voix. M. Lefevre : 15 voix - M. Chanfreau 1 voix.

Frais de représentation du Maire

M. M. Favre et L. Fèvre représenteront le Conseil Municipal à la commission administrative de l'hôpital.
Le Conseil Municipal décide d'accorder à M. Leroux, Maire, le bénéfice de l'indemnité de frais de représentation du Maire, à partir du 1^{er} septembre 1944, au taux de 30.000 frs par an, le crédit étant prévu au budget primitif de 1944.

Frais de fonctions des adjoints
Allocations exceptionnelles aux employés municipaux

Le conseil décide que les frais de fonctions des adjoints de montant à 5.000 frs par an, seront partagés entre M. M. Gallaud et Bertiaux, adjoints à raison de 2.500 frs par an, à partir du 1^{er} septembre 1944.
Le conseil décide d'appliquer au personnel communal le bénéfice de l'allocation exceptionnelle accordée aux agents de l'état pour le mois d'août 1944.

Envoyé le 24 sept 1944
Reçu le 25 sept 1944
Reçu le 29 sept 1944

Cette allocation comprendra:
Traitement budgétaire brut
Supplément provisoire de traitement
Supplément familial de traitement
Indemnité familiale de résidence.

Elle sera versée :

- 1^o au personnel titulaire.
- 2^o au personnel contractuel dont la rémunération est fixée par comparaison avec celle des fonctionnaires titulaires et dont les salaires n'ont pas subi de réajustement récent.

Indemnité spéciale aux agents communaux

Le conseil municipal décide d'allouer aux employés communaux titulaires et auxiliaires l'indemnité spéciale de 1.000 frs prévue par la circulaire préfectorale du 13 septembre 1944, les dépassements de crédits nécessités par le versement de cette indemnité seront faits sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Nomination d'une conseillère municipale

M. le Maire donne lecture d'une lettre du comité départemental de libération de Seine et Oise demandant à la municipalité d'Orsay de bien vouloir intégrer une représentante féminine conformément aux décisions du gouvernement provisoire de la République.

Place de la République

Le conseil désigne à l'unanimité Mme Heniel, rue Bassuet.
Le conseil décide de remettre en place la plaque de la place de la République.

Rue de Versailles

Le conseil décide que la rue de Versailles prendra le nom de Rue du Général de Gaulle.

Place de la Mairie

Le conseil décide que la place de la Mairie, reprendra son nom.